

AVANT - PROPOS

-----

1- Un Etat nouveau, né de l'accession à l'indépendance, se trouve nécessairement confronté à la question de la continuité ou de la rupture de l'ordre économique reçu en héritage. L'Etat algérien, issu de la guerre de Libération nationale, n'a pas échappé à ce dilemme.

La fin de la "nuit coloniale" en Algérie a été marquée par la mise en place effective, de la part de la puissance coloniale et de l'impérialisme mondial, de multiples mécanismes de domination néo-coloniale. Les Accords d'Evian de mars 1962 en sont l'expression la plus manifeste.

Après la libération de l'emprise coloniale directe, la constitution d'un Etat algérien, l'émergence sur la scène politique de forces sociales bloquées dans leurs initiatives jusque là, laissaient prévoir l'instauration d'un projet social national en rupture avec le projet impérialiste.

Or, vingt ans après l'indépendance, la controverse est encore très vive, autour de la question de la finalité sociale de l'Expérience de développement économique poursuivie par l'Etat algérien. Pour certains, les choix économiques élaborés et mis en oeuvre depuis 1967 notamment, traduisent une expérience socialiste de développement ; ils sont la condition d'une transition vers le socialisme, le moyen essentiel de cette transition étant l'élargissement progressif du secteur économique de l'Etat ; les jalons de cette transition sont l'autogestion agricole, les nationalisations, la Révolution agraire, la Gestion socialiste des entreprises, etc...

Pour d'autres, au contraire, l'Expérience algérienne de développement n'est que l'histoire de la formation d'une "Bourgeoisie d'Etat", d'un "Capitalisme d'Etat" dépendant, forme spécifique du capitalisme. Le modèle de développement économique mis en place, largement dépendant de la division internationale du travail imposée par l'impérialisme, est alors contesté quant à sa capacité à résoudre les problèmes du sous-développement hérité de la colonisation.

L'opposition de ces deux discours est radicale en ce qu'elle est présente à tous les niveaux de la pratique économique de l'Etat, qu'il s'agisse de la politique d'industrialisation, du développement agricole ou des relations économiques internationales.

A ce titre, il serait intéressant d'interroger la validité scientifique de ces discours, c'est à dire leur capacité à reproduire la réalité en la rendant moins opaque, plus transparente. Une telle démarche constitue, nous semble-t-il, un préalable méthodologique indispensable pour une appréhension correcte du sens de l'évolution de la formation sociale algérienne depuis l'indépendance.

2- Interroger la validité scientifique d'un discours sur le développement revient à confronter sans cesse les idées que ce discours véhicule à la réalité des faits ; cependant, la confrontation au réel pose problème dans la mesure même où ce réel, par définition, est non connu (sinon, pourquoi élaborer un discours théorique pour en rendre compte ?) C'est ce qu'exprime J. CARTELIER lorsqu'il écrit :

"L'expérience n'a pas la vertu que lui prête l'interprétation traditionnelle : elle est toute entière interne au système conceptuel et ne représente pas sa confrontation à quelque chose d'extérieur ; l'expérience est, selon BACHELARD, une théorie matérialisée. Ce qu'elle met en rapport n'est pas le réel et la théorie, mais un système de concepts logiquement articulés et un ensemble de catégories pratiques, intelligibles seulement sur la base de ce système conceptuel ou d'un autre, antérieur" (I).

---

(I)- Jean CARTELIER : "Surproduit et Reproduction" -PUG-Maspéro-1976-  
p. 17-18

En d'autres termes, seule la cohérence interne au discours théorique peut renseigner sur la capacité de ce discours à traduire le réel. La structure logique d'une construction théorique, dès lors qu'elle recèle des propositions contradictoires, ambivalentes ou ambiguës, échoue nécessairement à appréhender le mouvement réel analysé. Elle est alors, non une théorie explicative, mais une idéologie du développement, dont la fonction est à la fois une tentative de mystification de ce réel et un effort de justification d'une pratique économique de classe.

3- Nous nous limitons dans ce travail à la critique du discours officiel sur le développement économique (et à la pratique qui en découle), d'une part parce qu'il constitue le discours économique dominant en Algérie, d'autre part parce qu'il est le noyau central de l'idéologie dominante.

Mais, l'étendue du champ d'étude, ainsi ouvert, nous contraint à n'embrasser qu'un seul aspect de la politique économique d'ensemble, celle qui concerne le développement agricole. Notre analyse portera alors sur la représentation économique et sociale de l'agriculture, dans le discours sur le développement et les pratiques économiques qui découlent d'une telle représentation.

Ce choix ne s'explique pas uniquement par l'importance économique et sociale du secteur agricole qui, en 1966, faisait vivre 60 % de la population globale et occupait 47 % de la population active. Il renvoie à un intérêt plus profond, lié aux solutions apportées à l'épineuse question agraire héritée de la colonisation.

Au moins, jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, la question agraire a, en effet, déterminé dans une large mesure, l'évolution de la formation sociale algérienne. Plus que l'absence d'industries, c'est la structure agraire coloniale qui fonde le sous-développement hérité de la colonisation : l'agriculture est, en Algérie, le secteur où les effets de la domination française sont les mieux perceptibles. C'est donc ce secteur qui devait faire l'objet des plus profonds bouleversements, après l'indépendance.

A partir de 1959, une nouvelle division coloniale du travail est imposée par le capital français -et international- à "l'espace" algérien. Le Plan de Constantine est l'instrument de cette nouvelle stratégie, caractérisée par un déplacement du champ de l'accumulation vers le secteur pétrolier. Mais, cette réorientation se réalise sans que les structures agraires aient subi de transformations majeures. De ce fait, est éludée la question agraire en tant que clé du développement économique de l'Algérie.

Aussi bien, il nous semble que c'est, avant tout, par rapport à sa capacité à régler de manière prioritaire la question agraire bloquée au cours de la nuit coloniale, que doit être appréciée l'action des pouvoirs publics en matière de développement économique.

-----